

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2024-097**

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 juin 2024

Nombre de délégués :

en exercice : 29

présents : 19

votants : 24

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Sandrine FUSADE, Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Delphine PERRIER GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Jean-Claude DUPUY, M. Alain BLONDY.

Pierre ROUX donne pouvoir à Céline BOYARD
Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETARE : Stéphanie TOESCA

OBJET :

Avenant n°5 au Contrat
Départemental de
Développement
Intercommunal (CDDI)
2022-2024 avec le
Département de la Haute-
Vienne

Rapporteur : P. DARY

Vu le Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) signé avec le Département de la Haute-Vienne le 21 mars 2022 pour la période 2022-2024 ;

Vu les différents avenants apportés audit contrat dont le dernier en date du 15 février 2024 ;

Considérant que ce contrat permet à la Communauté de Communes de bénéficier de subventions départementales pour ses différents projets ;

Considérant qu'un avenant n°5 va être proposé à la signature afin d'inscrire les projets suivants :

Enveloppe de base / Montant initial : 1 227 0000 €		
Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix	Construction de garages et d'ateliers intercommunaux	185 740 €
	Création d'un pôle d'insertion, de prévention et e santé féminine	34 720 €
	Construction d'un bâtiment associatif – Le Chalard	30 000 €
	Construction d'un bâtiment associatif – Saint-Yrieix	30 000 €
Ladignac-le-Long	Aménagement du centre-bourg de Ladignac (transformation d'un ancien garage en halle / aménagement de la place)	83 370 €

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Enveloppe Cycle de l'eau / Montant initial : 535 000 €		
Saint-Yrieix	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rues Bordessoule et Marguerite Burguet ; réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de l'Etang profond – 4 ^{ème} tranche	35 190 €
	Création d'un réseau d'eaux usées – Rue des Giroflées	11 850 €
	Mise en séparatif d'un réseau d'eaux usées – Route du Moulin de la Folie – La Chaume	15 800 €
Syndicat VBG	Travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable – Saint-Yrieix Cité Boutard – Programme 2024 (2 ^{ème} tranche)	43 400 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n° 5 au CDDI 2022-2024 ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°5 et tout document y afférent.

La secrétaire



S. TOESCA

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



P. DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.